REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Date d'affichage: 21 Juin 2023

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e): Madame OUMOUZOUNE

Prénom(s): Saadia

Profession ou qualité : Présidente du Café Associatif Domicilié : 5 Rue de la Jonquière 81300 LASGRAISSES

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire A Lasgraïsses

Tous les Vendredis de 18H00 à 02h00 – du 30 Juin 2023 au 30 Septembre 2023 et notamment pour les Soirées « Café-Concert » des 07/07, 04/08 et 08/09.

A l'occasion de (1) Café Associatif « Bar Ephémère » (1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

Le: 19 juin 2023

Signature du déclarant

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Lasgraïsses (Tarn)

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête:

Madame Saadia OUMOUZOUNE Présidente du Café Associatif est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 2ème Catégorie

A Lasgraïsses: le: 20 juin 2023

Le Maire, Alain ASSIÉ

